

## Barème des adhésions et cotisations 2015

Pour les entreprises existantes à la date de création de la section

	Adhésion à Excellence végétale			Cotisation par section		
				Première année		A partir de la 2e année
	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	Du 1er dépôt à la publication au JO	Après la publication au JO	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	A partir du 1er dépôt de dossier à l'INAO	
Collège 1	500 €	x3	x4	550 €	550€ x N années*	550 €
Collège 2	500 €	500 €	500 €	550 €	550 €	550 €

\* à partir de l'année de création de la section et plafonné à 10 ans

Pour les entreprises créées après la date de création de la section

	Adhésion à Excellence végétale			Cotisation par section		
				Première année		A partir de la 2e année
	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	Du 1er dépôt à la publication au JO	Après la publication au JO	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	A partir du 1er dépôt de dossier à l'INAO	
Collège 1	500 €	500 €	500 €	550 €	550€ x N années*	550 €
Collège 2	500 €	500 €	500 €	550 €	550 €	550 €

\* à partir de l'année de création de la section et plafonné à 10 ans ou à l'âge de l'entreprise

Collège 1 : Producteurs et groupements de producteurs

Collège 2 : Distributeurs